

NOTICE DESCRIPTIVE NOTAIRE

Résidence PIERPROVENCE LA CHAPELLE

72 impasse La Chapelle

13013 Marseille

S.C.C.V. « Pierprovence La Chapelle »

17, Av. d'Indochine

13100 AIX-EN-PROVENCE

PREAMBULE : La Résidence « Pierprovence LA Chapelle » est un bâtiment conforme à la RT2012 (Réglementation Thermique 2012). Ainsi, la construction et les prestations techniques de la Résidence seront réalisées dans le cadre d'un objectif énergétique permettant d'obtenir des performances conformes à la RT 2012.

Les Etudes Thermiques et Acoustiques ont été réalisées par le BET NOVACERT (Aix en Provence).

Les études structures ont été faites par le BET O.G.C. (Rognac).

Les études Géotechniques ont été faites par Sol-Essais (Aix en Provence).

Le Diagnostique Environnemental a été fait par ARCADIS (Marseille)

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. Infrastructures

1.1.1. Fouilles.

Terrassements généraux. Evacuation des terres en décharge.

1.1.2. Fondations.

Fondations superficielles. Avis du bureau de contrôle et notes de calcul du bureau d'étude Béton Armé (B.A.).

1.1.3. Plancher bas.

Il sera constitué par un dallage au niveau du plancher du sous-sol, en béton armé lissé. Les options constructives ont été validées par le bureau de contrôle et le bureau géotechnique.

1.2 Murs et ossature

1.2.1. Murs du sous-sol :

1.2.1.1. Murs périphériques.

Murs en béton armé banché. Avis du bureau de contrôle et notes de calcul du bureau d'étude Béton Armé (B.A.).

1.2.1.2. Murs de refends, poteaux

En béton banché. Epaisseurs suivant calculs du bureau d'étude B.A

1.2.2. Murs de façades (superstructure) :

En béton banché. Epaisseurs suivant calculs du bureau d'étude B.A. Doublage intérieur sur zones logements par panneaux de polystyrène TH 29,5, épaisseur 12 + 1 +1. Ces murs recevront sur leur face extérieure un enduit monocouche, au rdc et aux niveaux supérieurs, suivant plans.

1.2.3. Murs pignons

Idem 1.2.2. coulés en place ou préfabriqués.

1.2.4. Murs extérieurs divers (loggias).

Idem 1.2.2 ou en maçonneries.

1.2.5. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).

En béton banché Epaisseurs suivant impératifs d'isolation acoustique et suivant calculs du bureau d'étude B.A. Enduit GS dans les logements, avant mise en œuvre de la peinture suivant localisation.

1.2.6. Murs ou cloisons séparatifs :

- entre locaux privatifs contigus
- entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers).

En béton banché ou en maçonnerie.

En béton banché ou en maçonnerie.

1.2. Planchers

1.3.1. Planchers sur étage courant.

Dalles pleines en béton armé, épaisseur suivant impératifs d'isolation acoustique et suivant calculs B.A.

1.3.2. Planchers sous terrasse.

Idem 1.3.1. Isolation thermique en cas de présence d'un logement sous une terrasse, suivant étude thermique.

1.3.3. Planchers sur locaux divers chauffés.

Idem 1.3.1. Le degré de stabilité au feu réglementaire sera respecté.

1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.

Idem 1.3.1. Isolation thermique en cas de présence d'un logement sur un local non-chauffé ou ouvert, suivant étude thermique. Pour le plancher haut du sous-sol : plancher béton de 23 cm + isolant, sur la dalle coté RDC, de nature et d'épaisseur suivant l'étude thermique.

<p>1.3.5. Planchers sous toiture ou toiture terrasses.</p>	<p>Dalles pleines en béton armé : 20cm d'épaisseur. Le degré coupe-feu sera en outre respecté. Isolation suivant étude thermique et acoustique.</p>
<p style="text-align: center;">1.4. <u>Cloisons de distribution</u></p>	
<p>1.4.1. Entre pièces principales.</p>	<p>Cloisons de type « cloisons sèches », type placoplan de 50 mm d'épaisseur. Cloisons hydrofuges dans les salles de bains et les salles d'eau</p>
<p>1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service.</p>	<p>Idem 1.4.1.</p>
<p style="text-align: center;">1.5. <u>Escaliers</u></p>	
<p>1.5.1. Escaliers.</p>	<p>Escaliers communs en béton armé.</p>
<p style="text-align: center;">1.6. <u>Conduits de fumée et de ventilation.</u></p>	
<p>1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.</p>	<p>Sans objet</p>
<p>1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.</p>	<p>Des conduits métalliques galvanisés seront prévus dans les gaines techniques des logements et seront encloués. Ils seront reliés aux extracteurs (situés en terrasse) assurant la ventilation mécanique contrôlée de l'immeuble.</p>
<p>1.6.3. Conduits d'air frais.</p>	<p>L'amener d'air frais des niveaux de stationnements communs en sous-sol est réalisée par des entrées d'air soit par la porte d'accès au sous-sol, soit par des grilles sur jardin.</p>
<p>1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie.</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>1.6.5. Ventilation haute de chaufferie.</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>1.6.6. Ventilation haute de parking couvert.</p>	<p>La ventilation haute des niveaux de stationnements communs en sous-sol est réalisée statiquement par des grilles donnant sur l'extérieur.</p>
<p style="text-align: center;">1.7. <u>Chutes et grosses canalisations</u></p>	
<p>1.7.1. Chutes d'eaux pluviales.</p>	<p>Chutes en PVC, en façade, suivant plans architecte, pour évacuation des eaux pluviales provenant du toit.</p>
<p>1.7.2. Chutes d'eaux usées.</p>	<p>Chutes en PVC dans gaines techniques.</p>
<p>1.7.3. Canalisations en sous-sol.</p>	<p>Canalisations en PVC de classe M1 en sous-face du plancher haut du niveau -1 et/ou suivant plan du BET fluides.</p>
<p>1.7.4. Branchements aux égouts.</p>	<p>Raccordements par canalisations enterrées en PVC.</p>
<p style="text-align: center;">1.8. <u>Toitures</u></p>	
<p>1.8.1 Charpente, couverture et accessoires.</p>	<p>Sans objet puisqu'il s'agit d'une terrasse inaccessible étanchée.</p>
<p>1.8.2 Etanchéité et accessoires sur terrasses.</p>	<p>Les terrasses situées sur des locaux accessibles seront étanchées et isolées thermiquement. Pour les terrasses inaccessibles, mise en œuvre d'une étanchéité autoprotégée ou avec protection mécaniques. Dans tous les cas, procédés avec avis technique, compris relevés, et protections.</p>
<p>1.8.3 Souches de cheminées, ventilation et conduits divers</p>	<p>Extracteurs de VMC situés sur la toiture terrasse. Souches VMC & Ventilations primaires des chutes EU EV : protégées par des édicules maçonnés en toiture terrasse.</p>

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. Sols et plinthes

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales.

Carrelage en grès cérame émaillé, pose scellée sur bain de mortier. Sous-couche pour isolation phonique conforme à la réglementation acoustique. Plinthes assorties. Dimension : 45cm X 45 cm

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service.

Idem 2.1.1.

2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements.

Idem 2.1.1.

2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs.

Suivant choix Architecte, carrelage en grès cérame antidérapant et ingélif 30 cm X 30 cm, pose collés ou Dalles sur plots 40 X 40 ou 50 X 50 suivant choix de l'Architecte

2.2. Revêtements muraux.

(Autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service.

Dans les cuisines : sans objet.

Dans les salles d'eau : faïence en périphérie de la douche sur la hauteur de l'huissierie selon choix des carreaux proposés dans panel architecte.

2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces.

Sans objet.

2.3. Plafonds (sauf peintures, tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures.

Ponctuellement, faux-plafonds en plaque de plâtre.

2.3.2. Plafonds des loggias.

Sans objet.

2.3.3. Sous-face des balcons.

Sans objet.

2.4 Menuiseries extérieures

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

Fenêtres et portes-fenêtres en pvc blanc : ouvrant à la française.

Doubles vitrages isolants, clairs. Epaisseur et caractéristiques suivant étude thermique et acoustique.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service.

Idem 2.4.1.

2.5. Fermetures extérieures et occultations protection solaire

2.5.1. Pièces principales.

Volets roulants et coulisses en PVC, commande manuelle,

2.5.2. Pièces de service.

Dito 2.5.1

2.6. Menuiseries intérieures

2.6.1. Huisseries et bâtis.

Huisseries métalliques pour les portes intérieures, et huisseries métalliques pour les portes palières.

2.6.2. Portes intérieures.

Portes isoplane alvéolaire. Béquilles en aluminium ou laiton. Condamnation pour les salles de bain et les WC.

2.6.3. Portes palières.

Porte à âme pleine anti effraction. Isophonique selon la réglementation (38 dB). Système anti-dégondable.

Seuil à la suisse et judas optique.

Quincaillerie en aluminium ou laiton.

3 clefs fournies + carte (A2P*). Couvre-joint en médium sur la périphérie de l'huissierie coté extérieure

2.6.4. Portes de placards

Façade coulissante ou pivotante de type SOGAL ou équivalent. Blanche

<p>2.6.5. Portes de locaux de rangement.</p> <p>2.6.6. Moulures et habillages.</p> <p style="text-align: center;"><i>2.7. Serrurerie et garde-corps.</i></p> <p>2.7.1. Garde-corps et barres d'appui.</p> <p>2.7.2. Grille de protection des baies.</p> <p>2.7.3. Ouvrages divers.</p> <p style="text-align: center;"><i>2.8. Peintures, papiers, tentures</i></p> <p>2.8.1. Peintures extérieures et vernis :</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.1.1. Sur menuiseries.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.1.2. Sur fermetures et protections.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.1.3. Sur serrurerie.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.1.4. Sous-face de balcons et loggias</p> <p>2.8.2. Peintures intérieures :</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.2.1. Sur menuiseries bois.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.2.2. Sur murs de toutes les pièces sauf salles de bain et salles d'eau.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.2.3. Sur murs des salles de bain et salles d'eau.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.2.4. Sur plafonds de toutes les pièces sauf salles de bain et salles d'eau.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.2.5. Sur plafonds des salles d'eau.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.2.6. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, divers.</p> <p>2.8.3. Papiers peints :</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.3.1. Sur murs.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.3.2. Sur plafonds.</p> <p>2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées)</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.4.1. Sur murs.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.8.4.2. Sur plafonds.</p> <p style="text-align: center;"><i>2.9. Equipements intérieurs</i></p> <p>2.9.1. Equipements ménagers :</p> <p style="padding-left: 20px;">2.9.1.1. Bloc-évier, robinetterie.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.9.1.2. Appareils et mobilier.</p> <p style="padding-left: 20px;">2.9.1.3. Evacuation des déchets</p> <p style="padding-left: 20px;">2.9.1.4. Armoire sèche-linge</p> <p>2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie :</p> <p style="padding-left: 20px;">2.9.2.1. Distribution d'eau froide</p>	<p>Idem 2.6.2.</p> <p>Couvre-joint en médium en périphérie des huisseries des portes palières (face extérieure).</p> <p>Garde-corps extérieurs en béton surmonté d'une main courante ou en acier galvanisé ou en acier laqué ou vitré suivant les plans architecte.</p> <p>Sans objet. Sans objet.</p> <p>Sans objet. Sans objet.</p> <p>Suivant localisation, peinture adaptée au support antirouille ou acier galvanisé brut non peint.</p> <p>Peinture de type pliolite pour les sous faces des balcons et coursives.</p> <p>.</p> <p>Peinture acrylique satinée blanche.</p> <p>Peinture acrylique mate blanche.</p> <p>Peinture acrylique satinée blanche.</p> <p>Peinture acrylique mate blanche.</p> <p>Peinture acrylique satinée blanche.</p> <p>Peinture glycérophtalique satinée blanche.</p> <p>Sans objet. Sans objet.</p> <p>Sans objet. Sans objet.</p> <p>Sans objet. Sans objet.</p> <p>Sans objet. Sans objet. Sans objet. Sans objet.</p> <p>Distribution en tube de cuivre ou pvc pression ou PER dans les volumes habitables.</p> <p>Sans objet.</p>
--	---

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage.	Production d'eau chaude sanitaire par ballon thermodynamique.
2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle.	Canalisations pvc. Sans objet.
2.9.2.4. Evacuation	Branchements en attente pour lave-linge et lave-vaisselle dans chaque logement.
2.9.2.5. Distribution de gaz.	
2.9.2.6. Branchements en attente.	WC : cuvette sur pied en porcelaine blanche avec commande chasse d'eau double et silencieuse. Double abattant rigide. Meuble de toilettes : vasque fleur d'eau « soudée » ou vasque en porcelaine blanche intégrée dans le plan de toilette. Miroir et spots. Receveur de douche extraplat (ressaut de 2 cm). Flexible et douchette sur douche posés sur barre de douche. Douchette avec jet réglable 3 positions.
2.9.2.7. Appareils sanitaires.	
2.9.2.8. Robinetterie.	
2.9.2.9. Accessoires divers.	Robinetterie chromée avec mitigeur pour vasque, lavabo et douche. (type JACOB DELAFON ou GROHE). Sans objet.
2.9.3. Equipements électriques :	Distributions et appareillages encastrées dans les dalles, murs, cloisons. Douilles DCL en plafond et applique. Appareillage type Mosaic de chez LEGRAND. Applique et PC étanche sur les terrasses et loggia. Adaptée à la surface du logement. Conforme à la norme en vigueur. (C15100) Sonnerie pour chaque logement.
2.9.3.1. Type d'installation.	
2.9.3.2. Puissance à desservir.	
2.9.3.3. Equipement de chaque pièce.	
2.9.3.4. Sonnerie de porte palière.	
2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations :	Chauffage électrique 19°C dans les pièces principales, 21°C dans les salles de bain et salles d'eau. Par panneaux rayonnants dont la puissance est définie par l'étude thermique et le calcul des déperditions Sans objet. Ventilation mécanique contrôlée simple flux hygro B avec bouches d'extraction dans les pièces humides. Prises d'air frais en façades des pièces principales par bouches autoréglables dans certaines menuiseries ou dans les murs de façade. Suivant études thermique et acoustique.
2.9.4.1. Type d'installation	
2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces pour une température extérieure minimale de -5°C	
2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur.	
2.9.4.4. Conduits de fumée.	
2.9.4.5. Conduits et bouches de ventilation.	
2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais.	
2.9.5. Equipements intérieurs des placards et pièces de rangement :	Portes coulissantes blanches ou ouvrantes suivant dimensions. Sans objet.
2.9.5.1. Placards.	
2.9.5.2. Pièces de rangement.	
2.9.6. Equipements de télécommunications :	Système collectif installé sur toit terrasse, munis d'1 parabole

2.9.6.1. Radio T.V.	permettant de capter Canal satellite et TPS. Antenne collective permettant de capter les signaux UHF, VHF, FM et TNT, par ondes hertziennes, Une prise TV-FM dans le séjour et une prise TV-FM dans la chambre principale.
2.9.6.2. Téléphone.	Distribution encastrée. Prise RJ 45, dans l'entrée, le séjour, la cuisine et une dans la chambre principale. Respect de la réglementation. L'installation sera compatible avec la Fibre Optique. Toute l'Architecture de l'installation dans les parties communes sera réalisée pour la Fibre Optique. Raccordement uniquement si la Résidence est dans un secteur éligible pour la Fibre Optique.
2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble.	Contrôle d'accès par vidéophone système VIGIK reliant chaque appartement à l'entrée de l'immeuble. Système Vigik pour préposé de La Poste.
2.9.7. Autre équipement	Sans objet.
3. ANNEXES PRIVATIVES	
3.1. <u>Cave, celliers, greniers</u>	Sans objet.
3.2. <u>Box et parkings couverts</u>	La norme NFP 91-120 concernant les parkings privés n'est pas appliquée.
3.2.1. Murs ou cloisons.	Structure du niveau de parkings situé en sous-sol par poteaux, poutres, voiles, suivants plans béton armé (béton ou maçonnerie). Numérotation des emplacements privatifs par chiffres peints sur linteaux ou poteaux.
3.2.2. Plafonds	Pour le plancher haut du sous-sol : plancher béton de 23 cm Dalle brute.
3.2.3. Sols	Bandes séparatives peintes.
3.2.4. Portes d'accès.	Porte à commande électrique pour accès aux parkings en sous-sol. Commande d'ouverture automatique par émetteurs (2 bips par lot de parking). Eclairage du sous-sol à l'ouverture de la porte.
3.2.5. Ventilation.	Ventilation naturelle des parkings en sous-sol.
3.2.6. Equipement électrique.	Sans objet dans les parkings privatifs. Voir 4.3.6.
3.3. <u>Parkings extérieurs</u>	
3.3.1. Sol.	Stabilisé
3.3.2. Délimitation au sol.	Sans objet.
3.3.3. Système de repérage.	Sans objet
3.3.4. Système condamnant l'accès.	Sans objet.
3.4. <u>Terrasse et Jardins privatifs en RDC.</u>	
3.4.1. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.	Mise en place de terre végétale. Plantations selon plan Architecte et Permis de Construire.
3.4.2. Clôtures.	Clôture délimitant les jardins privatifs. Simple torsion 1.20 m de hauteur
3.4.3. Equipement électrique.	Applique en simple allumage et une prise de courant étanche.

3.4.4. Equipement de plomberie.	Un point d'eau avec système de purge et robinet d'arrêt au droit des attentes de l'évier de la cuisine.
3.4.5. Séparatifs entre terrasses.	Sans objet
3.4.6. Séparatifs entre jardins.	Idem 3.4.2.
3.4.7. Sols.	Sans objet
3.4.8. Engazonnement.	Sans objet.
3.4.9. Arrosage.	Arrosage automatique (piles) des plantations faites (électrovannes avec gouttes à gouttes et/ou asperseurs)
<i>3.5. Terrasses en étage.</i>	
3.5.1. Equipement électrique.	Applique en simple allumage et une prise de courant étanche pour chaque terrasse.
3.5.2. Equipement de plomberie.	Un point d'eau avec système de purge et robinet d'arrêt sous l'évier de la cuisine pour les terrasses supérieures à 20 m².
3.5.3. Séparatifs entre terrasses.	Prévus suivant plan Architecte (béton, serrurerie ou vitrage).
3.5.4. Sols.	Toutes les terrasses et balcons sont revêtus soit d'un carrelage collé, soit de dalles sur plots (40 X 40 ou 50 X 50 suivant choix de l'Architecte). Ces terrasses et balcons sont étanchés et isolés s'ils se trouvent au-dessus d'un local chauffé.
3.5.5. Jardinières	Sans objet

4.PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

<i>4.1. Hall d'entrée de l'immeuble</i>		
4.1.1. Sols.	Pour les postes 4.1.1 à 4.1.4 : Suivant proposition globale, pour le Hall d'entrée, des Artistes, désignés par le Maitre d'Ouvrage, en coordination avec l'Architecte : Sol, mur et plafonds avec carrelage scellé, miroir et/ou peinture décorative sur les murs toute hauteur. Peinture sur faux-plafonds acoustiques décoratifs en plaques de plâtre.	
4.1.2. Parois.		
4.1.3. Plafonds		
4.1.4. Eléments de décoration.		
4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble.		Ensemble d'entrée d'immeuble en acier laqué. Parties vitrées en verres feuilletés de sécurité 9 mm. Vidéophone reliant chaque appartement à l'entrée de l'immeuble. Ouverture et fermeture par ventouse électromagnétique et système Vigik
4.1.6. Boite aux lettres et à paquets.		Ensembles de boîtes aux lettres normalisées « La Poste » avec portes individuelles. Intégré dans la décoration Hall proposée par les Artistes évoquées au 4.1.1 ci-dessus.
4.1.7. Tableau d'affichage.	Tableau d'affichage dans chaque hall d'immeuble. Sans objet. Spots basse tension encastrés et/ou appliques murales.	
4.1.8. Chauffage.		
4.1.9. Equipement électrique.		
<i>4.2. Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et circulations d'étage.</i>		
4.2.1. Sols.	Carrelage scellé sur chape avec plinthes assorties suivant calepinage suivant proposition architecte	
4.2.2. Murs.	Enduit monocouche.	

<p>4.2.3. Plafonds.</p> <p>4.2.4. Eléments de décoration.</p> <p>4.2.5. Chauffage.</p> <p>4.2.6. Portes.</p> <p>4.2.7. Equipement électrique.</p> <p>4.3. <u>Circulations des parkings et locaux techniques</u></p> <p>4.3.1. Sols.</p> <p>4.3.2. Murs.</p> <p>4.3.3. Plafonds.</p> <p>4.3.4. Portes d'accès.</p> <p>4.3.5. Rampe d'accès pour véhicules.</p> <p>4.3.6. Equipements électriques.</p> <p>4.4. <u>Cages d'escaliers</u></p> <p>4.4.1. Sols des paliers.</p> <p>4.4.2. Murs.</p> <p>4.4.3. Plafonds, sous-face de la paillasse</p> <p>4.4.4. Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse.</p> <p>4.4.5. Chauffage, ventilation.</p> <p>4.4.6. Eclairage.</p> <p>4.5. <u>Locaux communs.</u></p> <p>4.5.1. Local ordures ménagères.</p> <p>4.5.2. Local vélo voitures enfants.</p> <p>4.5.3. Local entretien.</p> <p>4.6. <u>Conciergerie et local encombrants</u></p>	<p>Faux-plafond (acoustique suivant réglementation si nécessaire), suivant plan de l'Architecte et nécessité technique.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Appliques murales ou spots encastrés dans plafond béton ou faux plafond. Une prise de courant dans la gaine palière de chaque étage.</p> <p>Dallage béton finition lisse.</p> <p>Parois brutes.</p> <p>Plafonds bruts.</p> <p>Blocs portes bois avec ferme portes coupe-feu conformes à la réglementation sécurité incendie, pour accès aux sas.</p> <p>En béton brut balayé.</p> <p>Par rampes fluorescentes ou hublots commandés sur ouverture de la porte d'accès principale véhicule et boutons poussoirs sur minuterie ou radar de présence.</p> <p>Carrelage avec plinthes assorties</p> <p>Enduit monocouche.</p> <p>Peinture pliolithe pour parties horizontales.</p> <p>Peinture de sol anti-poussière pour l'escalier d'accès aux étages.</p> <p>Limons : finition « béton brut » lissé</p> <p>Mains courantes en acier galvanisé.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Par hublots sur minuterie ou radar</p> <p>Local situé à l'entrée de la résidence. Applique en simple allumage sur minuteur ou radar, point d'eau et siphon de sol. Dalle en béton brut surfacée revêtue d'une peinture époxy.</p> <p>Local situé au sous-sol de la Résidence. Applique simple allumage sur minuteur ou radar. Dalle en béton brut surfacée revêtue d'une peinture époxy</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p>
<p>5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE</p>	
<p>5.1. <u>Ascenseurs et monte-charges</u></p> <p>5.2. <u>Chauffage, eau chaude</u></p> <p>5.2.1. Equipement thermique de chauffage :</p> <p>5.2.2. Service d'eau chaude :</p>	<p>Ascenseur 630 KG 8 personnes, tous niveaux desservis, manœuvre collective à la descente, portes coulissantes, habillage décoratif des parois intérieures de la cabine, miroir, faux-plafond. (Ascenseur OTIS).</p> <p>Sans objet</p> <p>Sans objet (Rappel : Production d'eau chaude par ballon</p>

<p style="text-align: center;"><u>5.3. Télécommunications</u></p> <p>5.3.1. Téléphone.</p> <p>5.3.2. Antennes TV et radio.</p> <p>5.4. <u>Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères</u></p> <p style="text-align: center;"><u>5.5. Ventilation mécanique des locaux</u></p> <p style="text-align: center;"><u>5.6. Alimentation en eau</u></p> <p>5.6.1. Comptages généraux.</p> <p>5.6.2. Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.</p> <p>5.6.3. Colonnes montantes.</p> <p>5.6.4. Branchements particuliers.</p> <p style="text-align: center;"><u>5.7. Alimentation en gaz</u></p> <p>5.7.1 Comptages</p> <p>5.7.2 Colonnes montantes</p> <p>5.7.3 Branchement et comptages particuliers</p> <p style="text-align: center;"><u>5.8. Alimentation en électricité</u></p> <p>5.8.1. Comptages des services généraux.</p> <p>5.8.2. Colonnes montantes.</p> <p>5.8.3. Branchement et comptages particuliers</p>	<p>thermodynamique individuel dans chaque logement)</p> <p>Installation complète dans gaines techniques en attente de raccordement par Orange.</p> <p>1 Parabole collective sur toit terrasse pour réception canal Sat et TPS.</p> <p>Antenne collective pour réception de la TNT.</p> <p>Voir 4.5.1</p> <p>Ventilation mécanique contrôlée des pièces humides de tous les logements.</p> <p>Compteur d'eau général pour le bâtiment.</p> <p>Suppression et réduction de pression si nécessaire. Pas de traitement de l'eau.</p> <p>En acier galvanisé ou pvc pression.</p> <p>Piquages sur colonne montante, alimentation des logements, manchettes en attente dans les gaines techniques pour mise en place, pour chaque logement, par les copropriétaires d'un indicateur de consommation individuel.</p> <p>Sans objet</p> <p>Sans objet</p> <p>Sans objet.</p> <p>Dans gaines techniques sur palier.</p> <p>Dans gaines techniques suivant réglementation.</p> <p>Alimentation des logements par canalisations sous gaines encastrées jusqu'au disjoncteur situé dans chaque logement. Comptage électronique dans les tableaux électriques des logements avec téléreport pour la relève des consommations depuis les parties communes.</p>
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	
<p style="text-align: center;"><u>6.1. Voirie et parkings.</u></p> <p>6.1.1. Voirie d'accès.</p> <p>6.1.2. Trottoirs</p> <p>.</p> <p>6.1.3. Parkings extérieurs</p> <p style="text-align: center;"><u>6.2. Circulation des piétons</u></p> <p>.</p> <p>6.2.1. Chemins d'accès aux entrées</p> <p style="text-align: center;"><u>6.3. Espaces verts</u></p> <p>6.3.1. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.</p> <p>6.3.2. Engazonnement.</p> <p>6.3.3. Arrosage.</p> <p>6.3.4. Bassins décoratifs.</p>	<p>En enrobé</p> <p>En enrobé ou matérialisation par zébrage sur enrobé ou trottoir en stabilisé. Les trottoirs seront réalisés conformément au projet de l'Architecte</p> <p>En stabilisé selon prescription de l'Architecte.</p> <p>Suivant projet de l'Architecte. (en enrobé)</p> <p>Pour les poste 6.3.1 à 6.3.5 : Suivant le plan d'aménagement des espaces verts du permis de construire validé par la Ville de Marseille</p>

6.3.5. Chemin de promenade.	
6.3.6. Espace deux roues.	Dans le sous-sol de la Résidence.
6.4. <u>Aire de jeux et équipements sportifs</u>	Sans objet
6.5. <u>Eclairage extérieur</u>	
6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble.	Suivant les normes d'éclairage (étude d'éclairage) validé par le bureau de contrôle. Mat et borne avec horloge automatique.
6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts, et autres.	Dito 6.5.1
6.6. <u>Clôtures</u>	
6.6.1. Sur rue.	Sans objet.
6.6.2. Avec les propriétés voisines.	Soit clôtures existantes maintenues, soit remplacées par un clôture mailles rigides de 1.80 m de hauteur. Murs ou murets existants conservés
6.7. <u>Réseaux divers</u>	
6.7.1. Eau.	Bâtiment relié au réseau de distribution
6.7.2. Gaz.	Sans objet
6.7.3. Electricité (poste de transformation).	Desserte du bâtiment en énergie électrique depuis le poste de transformation ERDF situé dans la Résidence
6.7.4. Postes d'incendie, extincteurs.	Extincteurs dans les parkings suivant exigences du Service Prévention.
6.7.5. Egouts.	Evacuation des eaux usées et vannes dans le réseau public.
6.7.6. Epuration des eaux.	Sans objet.
6.7.7. Télécommunication.	Raccordement du bâtiment au réseau téléphonique d'Orange.
6.7.8. Drainage du terrain.	Sans objet.
6.7.9. Evacuation des eaux de pluie.	Conforme au Permis de Construire. (bassin de rétention)